

# Rapport sur l'engagement actionnarial et l'exercice des droits de vote

2021

*Période du 01.01.2021 au 31.12.2021*

**Sommaire**

<b>I. INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
<b>II. COMPTE RENDU DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL POUR 2021 .....</b>	<b>4</b>
1. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise.....	4
2. Le dialogue avec les sociétés détenues.....	4
3. L'exercice des droits de votes.....	4
4. L'engagement : la coopération avec les autres actionnaires .....	4
<b>III. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR 2021 .....</b>	<b>6</b>
1. Contexte et périmètre des votes exprimables .....	6
2. Votes effectifs aux assemblées générales .....	6
3. Répartition des votes .....	7
4. Analyse des votes d'opposition considérés comme les plus importants.....	8
5. Conseillers en vote .....	9
6. Conflits d'intérêts .....	9
7. Votes contraires aux principes de gouvernance fixés dans la politique de vote d'Indép'AM .....	9
<b>IV. ANALYSE DES VOTES NON EXPRIMÉS.....</b>	<b>10</b>
1. Les cas où Indép'AM n'a pas pu exprimer son vote .....	10
2. Les prêts de titres .....	10
3. Cas de conflits d'intérêts.....	10

## **I. INTRODUCTION**

La politique de vote d'Indép'AM est disponible sur le site Internet de la société avec un code d'accès ; elle permet de respecter l'ensemble des dispositions réglementaires édictées par l'AMF, et le code de déontologie de l'AFG.

Cette politique stipule que toutes les possibilités de vote en assemblée générale dont dispose Indép'AM doivent être exprimées dans le seul et unique intérêt des clients ou porteurs de parts. Elle prévoit également qu'un rapport sur l'expression de ces droits soit présenté au conseil d'administration de la société de gestion.

La politique de vote d'Indép'AM a été modifiée pour la dernière fois le 13 octobre 2021. Pour rappel, les modifications apportées concernaient l'intégration des critères de la démarche ESG d'Indép'AM.

Les conditions devant donc être réunies pour l'expression des votes sont :

- le vote est exprimé pour les actions françaises détenues dans les OPC gérés par Indép'AM ;
- du fait de sa certification ISR, le fonds Indep Actions ISR Bas Carbone exprimera des votes à toutes les assemblées générales des titres détenus en portefeuille.

Le présent rapport expose les modalités des votes réalisés du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

## **II. COMPTE RENDU DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL POUR 2021**

### **1. Le suivi de la stratégie, des performances financières et non financières, des risques, de la structure du capital, de l'impact social et environnemental et du gouvernement d'entreprise**

---

Indép'AM prend en compte dans le cadre de l'exercice des votes aux AG, les critères de bonne gouvernance, de la structure du capital (et notamment des dilutions potentielles) et de cohérence de la stratégie des entreprises, comme mentionné dans la politique 13 d'engagement actionnarial. Les critères relatifs aux performances financières sont eux déjà évalués lors de la sélection des actions de ces entreprises.

### **2. Le dialogue avec les sociétés détenues**

---

Indép'AM mobilise une équipe de 3 personnes en équivalent plein temps (assistant de gestion et gérants) pour gérer un actif d'environ 500 millions d'euros d'actions européennes au travers de 5 OPC. Ces collaborateurs sont amenés à suivre environ 200 titres détenus, et environ 200 autres titres pouvant être détenus.

La charge supplémentaire de travail que représenterait le maintien d'un dialogue actif entre Indép'AM et les sociétés détenues nécessiterait un renforcement significatif des équipes et des coûts de gestion. Cette hausse de charge irait à l'encontre direct des intérêts des clients.

Aussi, Indép'AM a décidé de ne pas assurer ce dialogue en direct avec les entreprises, mais de le réaliser par l'intermédiaire de la coopération avec les autres actionnaires et via les engagements PRI, pratique qui ne s'inscrit pas en rupture de ses engagements globaux en matière actionnariale.

### **3. L'exercice des droits de votes**

---

Un compte-rendu détaillé est présenté en chapitre III conformément à la politique de vote.

### **4. L'engagement : la coopération avec les autres actionnaires**

---

Indép'AM ne coopère pas avec d'autres actionnaires en dehors de la politique d'engagement avec les PRI. Dans ce cadre, nous avons participé à 4 groupes de travail PRI dédiés à :

- l'accès aux hypothèses de l'IEA ;
- l'utilisation des technologies de reconnaissance faciale ;
- l'incitation des entreprises à respecter l'Accord de Paris ;
- l'incitation des auditeurs à quantifier l'impact de la transition climatique.

Inscription	Engagement	Thème
31/03/21	Accounting for climate risks	Demande d'accès aux données de l' <i>International Energy Agency</i> concernant son scénario d'émissions net zéro 2050
08/06/21	Facial Recognition initiative	Suivi des sociétés impliquées dans les technologies de reconnaissance faciale
22/11/2020	Climate Action 100+	Pression des investisseurs sur les sociétés émettrices de gaz à effet de serre
20/10/2021	Accounting for climate risks	Pression sur les auditeurs des sociétés pour quantifier l'impact financier de la transition climatique

### **Accounting for climate risks**

Le 31 mars, une lettre cosignée par un large groupe d'investisseurs totalisant plus de 2 000 milliards de dollars d'encours sous gestion est envoyée à Alok Sharma, président de la COP26 qui s'est tenue à Glasgow (Royaume-Uni) du 31 octobre au 13 novembre 2021 dans le but d'obtenir un accès aux données détaillées de l'IEA (International Energy Agency) sous-tendant son scénario d'émissions net zéro 2050, en particulier concernant les perspectives des prix des matières premières.

### **Facial Recognition initiative**

Le groupe comprend 50 sociétés de gestion responsables de 4 500 milliards de dollars d'encours sous gestion. L'objectif est de coordonner l'engagement avec les sociétés impliquées dans la reconnaissance faciale pour comprendre et idéalement stopper les violations des droits de l'homme provoquées par le développement et l'utilisation des techniques de reconnaissance faciale.

Entre juin et fin août, le groupe a identifié 59 sociétés cibles (24 situées en Amérique du Nord, 15 en Europe, 20 en Asie). En septembre, il a envoyé une lettre aux sociétés cibles pour leur demander de communiquer avec précision sur leurs technologies, les sources de leurs données d'images, les moyens de détecter les biais des algorithmes en particulier concernant l'âge, le genre et la race, les procédures de contrôle avant de rendre leur technologie accessible et les mécanismes en place pour remédier aux dommages éventuels causés aux victimes.

Entre octobre 2021 et mars 2022, le groupe a entamé une phase de dialogue avec les sociétés ciblées, en rédigeant un profil des technologies pour chaque société cible.

### **Climate action 100+**

L'initiative regroupe 700 signataires, représentant 68 000 milliards de dollars d'encours sous gestion.

Le 22 mars, le groupe publie le premier indice (Climate Action 100+ Net Zero Company Benchmark) mesurant la transition des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre. Il couvre 166 sociétés.

Le 13 mai, 17 investisseurs totalisant 5 350 milliards de dollars d'encours sous gestion demandent un renforcement de la réglementation américaine concernant les émissions de gaz à effet de serre provenant du méthane.

Le 24 août, le groupe fixe des objectifs de décarbonation pour l'industrie agro-alimentaire en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris.

Le 20 octobre, il publie un rapport sur la stratégie des producteurs d'électricité pour atteindre un objectif de zéro émission net d'ici 2040.

### **Accounting for climate risks**

En octobre, une lettre est envoyée au président du commissaire aux comptes PWC (signataire de Net Zero Financial Service Providers Alliance) pour inciter le cabinet à quantifier l'impact financier de la transition climatique et alerter les actionnaires chez 11 entreprises dont il certifie les comptes lorsque les implications financières de la décarbonation ne sont pas communiquées clairement. Elle fait suite aux progrès (bien qu'encore insuffisants) constatés dans les publications d'ENI et Repsol.

### III. COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE POUR 2021

#### 1. Contexte et périmètre des votes exprimables

La société Indép'AM gère des OPC et des portefeuilles sous mandats. Ces derniers peuvent contenir des titres de capital, ils sont alors inclus dans le champ des produits conférant des droits de vote.

Aussi, le périmètre des votes exprimables se compose de tous les droits produits par les titres détenus par les OPC à classification « Actions de la Communauté Européenne » gérés par Indép'AM (Indep Actions ISR Bas Carbone, Indep Actions PME, Indep Actions Euro et depuis sa création en fin d'année 2020 Indep Actions Long Terme S2), ceux issus de la conversion des obligations convertibles du fonds Indep Convertibles, et ceux des actions incluses dans les portefeuilles sous mandats gérés par Indép'AM.

Indép'AM a modifié sa politique de vote en date du 13 octobre 2021, suite à la publication par l'AMF du rapport sur l'exercice des droits de vote du 03 mars 2008, puis le 13 octobre 2016 en vue de modifier le seuil de détention qui conditionne le vote en AG.

Indép'AM met en œuvre les moyens nécessaires à l'expression des votes aux assemblées générales de l'ensemble des sociétés dont des actions sont détenues par l'intermédiaire des OPC actions sous gestion, dans la limite d'un budget annuel représentant au plus 0,02 % de l'encours des fonds ayant obtenu un label ISR et de 0,01 % pour les autres portefeuilles. Cette charge sera supportée par la SGP sans modification de ses frais de gestion.

Pendant l'année, il y a eu des AG pour 181 sociétés détenues par les fonds et mandats gérés par Indép'AM. Les valeurs détenues ont donné lieu à 216 AG (vs 180 en 2020).

En 2021, le coût direct d'acquisition du matériel de vote a représenté 19 800 € HT (vs 12 000€ en 2020) et une charge opérationnelle de 18 jours-homme (vs 15 jours-homme en 2020).

#### 2. Votes effectifs aux assemblées générales

Pour la période concernée, Indép'AM a exprimé les droits de votes de la manière suivante :

	2020	2021		
	Total	Total	France	Autre pays
<b>Nombres d'assemblées Générales</b>	180	216	58	157
<b>Nombre d'AG où un vote a été exprimé</b>	82	100	56	44
<b>Pourcentage</b>	46 %	46 %	97 %	28 %

Des votes n'ont pas été exprimés pour 2 AG en 2021 alors qu'elles répondaient aux critères de vote.

### 3. Répartition des votes

Sur les assemblées générales auxquelles Indép'AM a participé, il a été examiné 3 813 résolutions. Les votes sont répartis comme suit :

Nombres de résolutions votées	Votes "Pour"	Votes "Contre"	Pourcentage de votes négatifs	Votes "Abstenu"
<b>3 813</b>	2 345	1 465	<b>38 %</b>	<b>3</b>

Les votes notés « abstenu » sont tous des résolutions pour lesquelles il y avait un choix à réaliser pour l'élection d'administrateurs ou d'auditeurs. Le vote « Pour » sur l'une des listes entraînait une abstention pour l'autre liste.

Item de la politique de vote Indép'AM	Pour	Contre	Abstention	Total
<b>Modification des statuts</b>	261	28	0	<b>289</b>
<b>Approbation des comptes et affectation du résultat</b>	519	214	0	<b>733</b>
<b>Nomination / révocation des organes sociaux</b>	328	371	3	<b>702</b>
<b>Conventions réglementées</b>	51	9	0	<b>60</b>
<b>Éléments de rémunération</b>	374	466	0	<b>840</b>
<b>Programme d'émission et/ou rachat de titres en capital</b>	561	355	0	<b>916</b>
<b>Désignation des contrôleurs légaux des comptes</b>	92	15	0	<b>107</b>
<b>Résolutions relatives aux décisions de gestion</b>	122	0	0	<b>122</b>
<b>Résolutions relatives aux fusions, acquisitions, scissions et cessions</b>	17	3	0	<b>20</b>
<b>Autres résolutions = droits de votes doubles / jetons de présence / indemnités de ruptures de contrats...</b>	20	4	0	<b>24</b>
<b>Total</b>	<b>2 345</b>	<b>1 465</b>	<b>3</b>	<b>3 813</b>

#### 4. Analyse des votes d'opposition considérés comme les plus importants

La politique de vote d'Indép'AM prévoit un vote négatif systématique à toute résolution portant atteinte ou susceptible de porter atteinte aux intérêts des actionnaires minoritaires et/ou porteurs de parts des OPC.

Les oppositions par thème de résolution sont indiquées dans le tableau suivant :

Item de la politique de vote Indép'AM	% de votes négatifs	Motivation
<b>Modification des statuts</b>	10 %	Les raisons principales des votes négatifs sont : la non indépendance du président du conseil d'administration ou une indisponibilité des statuts
<b>Approbation des comptes et affectation du résultat</b>	29 %	La raison des votes négatifs est principalement que l'approbation exclut tout recours ultérieur.
<b>Nomination / révocation des organes sociaux</b>	53 %	Les administrateurs dont les mandats devaient être approuvés ou reconduits ne justifiaient pas d'une totale indépendance.
<b>Conventions réglementées</b>	15 %	La raison principale des votes négatifs est l'identification de conflits d'intérêts potentiels.
<b>Éléments de rémunération</b>	55 %	Les rémunérations ou des hausses excessives ont été jugées inappropriées eu égard à la taille de l'entreprise ou à ses résultats ou encore les critères de rémunération n'étaient pas clairement expliqués.
<b>Programme d'émission et/ou rachat de titres en capital</b>	39 %	Les programmes entraînaient une trop grande dilution du capital au détriment des actionnaires. Les critères d'attribution gratuite d'actions n'étaient pas déterminés. Les programmes d'émission ou de rachat de titres prévoient la suppression des droits préférentiels de souscription.
<b>Désignation des contrôleurs légaux des comptes</b>	14 %	La durée d'engagement avec le même contrôleur des comptes est trop longue.
<b>Résolutions relatives aux décisions de gestion</b>	0 %	
<b>Résolutions relatives aux fusions, acquisitions, scissions et cessions</b>	15 %	Avis défavorable de l'AFG pour des mesures visant la délégation de compétence au conseil concernant des opérations de fusion.
<b>Autres résolutions = droits de votes doubles / jetons de présence / indemnités de ruptures de contrats / ESG...</b>	17 %	Sur des votes consultatifs sur la stratégie climatique et les émissions de gaz à effet de serre, les informations ne sont pas suffisantes ou sur une période de référence trop élevée.



## **5. Conseillers en vote**

---

Indép'AM n'a recours à aucun conseiller en vote.

Seules sont prises en compte, en avis extérieur, les alertes relatives à la gouvernance faites par l'AFG (association professionnelle d'Indép'AM) ou encore des PRI (Indép'AM étant signataire).

## **6. Conflits d'intérêts**

---

Aucune situation mettant Indép'AM et/ou ses collaborateurs dans une situation de conflit d'intérêts n'a été identifiée lors de l'expression d'un vote pendant l'année 2021.

## **7. Votes contraires aux principes de gouvernance fixés dans la politique de vote d'Indép'AM**

---

L'ensemble des principes de gouvernance fixés dans la politique de vote d'Indép'AM a été respecté.

En particulier, toutes les résolutions allant à l'encontre de l'intérêt des actionnaires minoritaires ainsi que celles présentant un risque pour la gouvernance de l'entreprise ont fait l'objet d'un vote négatif.

## **IV. ANALYSE DES VOTES NON EXPRIMÉS**

### **1. Les cas où Indép'AM n'a pas pu exprimer son vote**

---

Le vote pour l'AG Alstom n'a pas été pris en compte car des résolutions supplémentaires ont été ajoutées (le 10/07) après notre vote du 08/07.

Le vote n'a pas été exprimé pour la deuxième AG BNP Paribas du fait de l'absence de la personne principalement en charge des votes. Les résolutions étaient d'approuver ou non la deuxième partie du dividende de l'année ainsi que l'autorisation pour remplir les formalités.

### **2. Les prêts de titres**

---

Aucune action de société française n'a fait l'objet d'un prêt de titre en 2021.

L'application de la politique de vote en 2021 n'a donc nécessité aucun arbitrage sur l'opportunité de rapatriement des titres prêtés.

### **3. Cas de conflits d'intérêts**

---

En 2021, aucune expression de vote n'a été écartée du fait de la mise en situation de conflit d'intérêts d'Indép'AM.

*Ce rapport, rédigé par le responsable de l'exercice des droits de vote d'Indép'AM et validé par le RCCI est présenté au conseil d'administration du premier semestre 2022.*

*Conformément aux dispositions du III de l'article R.533-16 du Code Monétaire et Financier, il est mis à la disposition des clients de la société par le biais du site internet [www.indepam.fr](http://www.indepam.fr).*